

Ajaccio, le 30 janvier 2024

A l'attention de M le Dr BRUNEL, Président de l'Association CORSICA ML

Objet : Relevé de conclusions de la réunion en date du 30 janvier 2024

A l'occasion de l'échange intervenu ce jour qui fait suite aux travaux que vous avez conduits visant à établir une plateforme de propositions adaptées aux spécificités de la Corse, nous avons partagé un certain nombre de constats :

- Une démographie des médecins libéraux qui va évoluer défavorablement dans les années qui viennent compte tenu de l'âge des praticiens et même si un certain nombre d'entre eux poursuivent une activité dans le cadre d'un cumul emploi-retraite;
- L'impact du vieillissement de la population qui accroît la demande en soins ;
- La forte activité estivale compte tenu du nombre important de touristes ;
- Le déficit de spécialistes tant en libéral qu'en établissements de santé.

Ce diagnostic est repris dans le volet Corse de la Stratégie Nationale de Santé, figurant in extenso en annexe.

La médecine libérale constitue un pilier de l'organisation du système de santé corse. La mesure du rôle joué par les professionnels de santé de ville a fondé le choix de leur consacrer un chapitre particulier dans le nouveau PRS 2023-2028.

Il vous semble que les conditions actuelles d'exercice, dans ce contexte, ne plaident pas en faveur de nouvelles installations malgré votre capacité d'adaptation et d'innovation : exercice regroupé, 9 projets article 51, coopérations avec les établissements, organisation des soins non programmés... et qu'il y a lieu de poursuivre dans la voie d'adaptations tenant compte de contexte spécifique caractérisant le territoire insulaire.

L'ARS de Corse partage les éléments du diagnostic et la volonté de travailler sur des organisations adaptées au territoire insulaire.

Marie-Hélène LECENNE



## Annexe : Volet Corse de la Stratégie Nationale de Santé

Les objectifs identifiés dans les parties précédentes s'appliquent à la Corse. Une attention particulière sera portée à ceux visant à l'accessibilité, la prévention, au virage ambulatoire et à la prise en compte du vieillissement de la population. Cependant, dans le cadre de leur mise en œuvre en Corse, la stratégie nationale de santé soutient également des adaptations opérationnelles tenant compte :

- Des contraintes de ce territoire dues à son statut d'île-montagne, notamment en matière d'accessibilité (chronodistances, moyens de transports...) et sa démographie dans un contexte de rareté des ressources et de développement de filières régionales dont des filières d'hyper-spécialités et pour certaines hospitalo-universitaires ;
- Du vieillissement de la population plus important que sur le continent : 12% de la population est âgée de 75 ans et plus, pour une moyenne nationale de 9%
- D'une forte précarité observée, puisque le taux de pauvreté monétaire de la Corse est de 14,6 % contre 8,5 % en métropole (la pauvreté touchant particulièrement le plus de 75 ans avec un taux de 18,2 % en Corse contre 9,7 % sur le continent), ce qui génère des inégalités d'accès aux soins élémentaires pour les plus démunis ;
- D'un solde migratoire positif.

### 1.1.1 Assurer une offre de soins innovante, graduée, adaptée au territoire, avec ses contraintes liées à l'insularité et les accessibilités géographique et économique

Les enseignements de la crise sanitaire ainsi que la limitation des capacités de déplacement sur le continent d'une population plus âgée conjugués au besoin de développement d'une offre ambulatoire préventive et curative de proximité appellent dans les 10 prochaines années à :

Mettre en œuvre des actions ciblées sur les enjeux de santé publique spécifiques au territoire qui touchent la prévention notamment :

- de la femme enceinte et de l'enfant
- des enfants et des jeunes en particulier sur la question des addictions
- des seniors en agissant le plus précocement possible sur la perte d'autonomie
- En améliorant le dépistage des cancers ;

Renforcer l'offre de premier recours en grande fragilité dans un monde rural et montagneux et en responsabilité territoriale et populationnelle, en amont et en aval, des prises en charge aiguës ;

Favoriser la prise en charge ambulatoire et hospitalière territoriale pour limiter le taux de fuite et le renoncement aux soins ;

Reconnaitre, autoriser et financer des expérimentations organisationnelles innovantes et spécifiques répondant aux critères de qualité et de sécurité, dans les champs de la prévention, du soin et de l'accompagnement pour tenir compte des logiques d'aller-vers fortement déterminées par les chrono-distances et de la nécessité de développer des activités à forte compétence ou à compétence nouvelle à l'échelle insulaire ; ce qui appelle l'aménagement des critères classiques de seuil ou d'allocation de ressources fondée sur le poids populationnel ;


Développer et sécuriser l'organisation des transports sanitaires aériens et terrestres en infra région et en inter régions ;

Garantir le développement de filières régionales sanitaires et médico-sociales avec pour certaines un statut hospitalo-universitaire innovant et des équipements de nature à répondre aux besoins en soins résultant du vieillissement de la population et des inégalités territoriales et sociales d'accès.

Renforcer l'attractivité des métiers de la santé et de l'autonomie et à inscrire les partenariats avec le continent dans l'organisation insulaire du système de santé ;

Tenir compte des enjeux de modernisation et d'efficience des établissements au regard d'organisations plus coopératives et plus intégrées public-privé mais également des coûts induits par des organisations à la fois polyvalentes et expertes et de surcroît adaptables pour tenir compte des tensions et des crises sanitaires et de la saison estivale.





### 1.1.2 Tenir compte de la nécessaire élasticité du système résultant des fluctuations saisonnières dans un contexte d'insularité, de la complexité de transfert de patients vers d'autres régions et des risques émergents

La population de Corse est de 340 000 habitants, pour autant, durant l'été jusqu'à 450 000 touristes séjournent au quotidien, sans compter les semi-résidents de retour sur l'île. Ce doublement de la population pèse sur les urgences et les services de santé qui doivent être dimensionnés pour répondre à ce défi compte tenu de la distance du trajet de la Corse vers le continent.

Dans les prochaines années, il sera donc nécessaire de :

- De définir un modèle rendant compatible une configuration de l'offre prévue pour une zone patientèle de 340 000 habitants et une suractivité saisonnière d'avril à septembre ;
- D'assurer une capacité de suppléance locale en cas de tensions ou de crises sanitaires
- D'organiser les réponses en termes d'anticipation et de gestion des risques émergents climatiques, environnementaux ou infectieux.

